

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE PÉRÈRÈ

Consultant

Dr Roch A. HOUNGNIHIN

(Socio-Anthropologue)

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

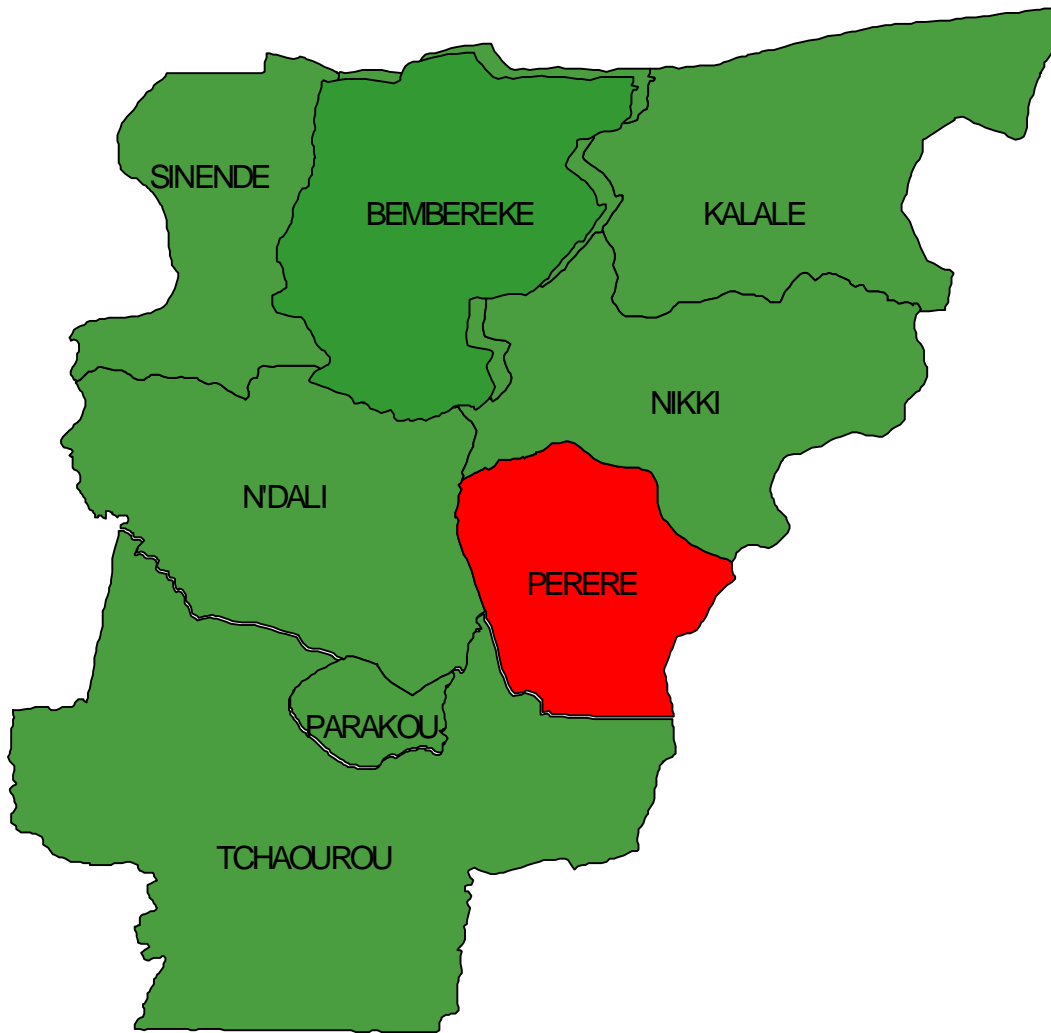
Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE PÉRÈRÈ

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos sincères remerciements à la Mission de Décentralisation et au Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour la confiance placée en nous dans le cadre de la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Pérère.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux responsables des services techniques, aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution.



LA COMMUNE DE PERERE DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE	9
1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	9
1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE	11
CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE	12
2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL	12
2.2. LE POUVOIR MODERNE	13
2.3. LA FEMME DANS LA SOCIETE BAATONU DE PÈRÈRÈ	13
CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES	14
3.1. L'AGRICULTURE	14
3.2. L'ELEVAGE	15
3.3. LA PECHE	16
3.4. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	16
3.5. L'ARTISANAT	16
3.6. LES TRANSFORMATIONS AGRO-ALIMENTAIRES	17
3.7. LE COMMERCE	17
3.8. LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS	20
3.9. L'ÉNERGIE	21
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	21
4.1. LA SANTE	21
4.2. L'EDUCATION ET LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	23
4.3. EAU ET ASSAINISSEMENT A PERERE	26
4.4. LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS	27
CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES	28
CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUS	29
6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES	29
6.2. OPPORTUNITES ET FORCES	30
CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	32
CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADECOI	Projet d'Appui au Développement Communal et aux Initiatives Locales
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
APE	Association des Parents d'Elèves
ASF	Association des Services Financiers
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CCS	Centre Communal de Santé
CEG	Collège d'Enseignement Général
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Circonscription Scolaire
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSC	Centre de Santé de Commune
FED	Fonds Européen de Développement
GV	Groupement Villageois
HZ	Hôpital de Zone
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
MTPT	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONASA	Office National de Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne

PDC	Plan de Développement Communal
PDRT	Projet de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODECOM	Programme d'Appui au Démarrage des Communes
PTT	Postes, Téléphone et Télécommunications
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SER	Service d'Entretien Routier
SERHAU	Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
USAID	United States of America Agency for International Development
USPP	Union Sous-Préfecturale des Producteurs

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 et notamment de la consolidation de la décentralisation au Bénin, le Gouvernement avec l'appui de la Commission Européenne, a entrepris de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRODECOM) pour une durée de trois ans, afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales. Ce programme s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- la formation pour le renforcement des capacités des différents acteurs ;
- l'appui – conseil aux nouvelles structures décentralisées,
- la communication et la mobilisation sociale ;
- et les études appropriées.

«*L'étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du dernier axe stratégique. Elle a consisté en la collecte des données de terrain sur les expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale aux fins de disposer d'un diagnostic des différentes communes, de recenser des données nécessaires à l'élaboration des monographies et d'appréhender l'organisation, la gestion et le développement des filières au niveau des différentes communes.

Ainsi, l'élaboration de la monographie de la commune de Pérèrè devra favoriser le cadrage du domaine d'intervention de ladite commune dans le soutien au développement économique local. Elle présente à cet effet les caractéristiques essentielles de la commune, du point de vue de la situation géophysique et démographique et retrace l'évolution du peuplement, tout en donnant un aperçu de la situation des infrastructures socio-économiques et communautaires, de même que les contraintes et opportunités liées à la mise de tout programme de développement. Elle fournit également une évaluation des différents programmes mis en œuvre au cours de ces dernières années.

De ce point de vue, il est mis à la disposition des différents acteurs locaux, notamment les élus locaux des éléments pour mieux affiner leurs stratégies de développement dans tous les domaines : éducation, santé, emploi, logement, aménagement du territoire, etc.

Mais la disponibilité de données statistiques de base n'est pas toujours évidente. A cela s'ajoute l'inaccessibilité aux rapports des différents services déconcentrés dans un contexte où l'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu en raison certainement de l'ambiance préélectorale qui a régné au cours de l'étude

Au total, pour une monographie économique, il manque de nombreuses données statistiques qui devront être complétées au fur et à mesure par la commune elle-même. La présente version doit donc être perçue comme provisoire, donc susceptible d'être améliorée.

CHAPITRE I : SITUATION PHYSIQUE ET ADMINISTRATIVE

Anciennement appelé Dahomey, le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, situé sur le Golfe de Guinée. Il couvre une superficie de 114 763 km² pour une population estimée à 6 769 914 habitants (INSAE, 2002). Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire national, avec de vastes étendues inhabitées au Nord, tandis que les régions du Sud sont surpeuplées.

C'est dans ce cadre géographique que se situe la commune de Pérèrè dont il importe de préciser les caractéristiques géographiques et démographiques, ces paramètres environnementaux qui sont d'ordres géophysique, socioculturel et économique et qui déterminent le mode de vie et de production des hommes.

1.1. CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

La commune de Pérèrè est l'une des huit (8) communes du Département du Borgou dont elle se situe au centre, qui correspond à la partie Nord-Est de la République du Bénin. Elle est limitée au Nord par la commune de Pérèrè, au Sud par la commune de Tchaourou, à l'Ouest par la commune de N'Dali et à l'Est par la République Fédérale du Nigeria. Elle est située à environ 75 km de Parakou et à 587 km de Cotonou.

1.1.1 LE MILIEU PHYSIQUE

De type soudano-guinéen, le climat de la commune de Pérèrè se caractérise par une grande saison de pluies (avril à octobre) et une grande saison sèche (novembre à mars). La pluviométrie moyenne se situe entre 1.200 et 1.400mm. Le régime des vents est assez différencié suivant la latitude. Pendant la saison sèche, l'harmattan, vent chaud et sec, souffle du Nord-Est. Il est responsable de la baisse brutale de l'humidité relative (Hr) à compter du mois de Décembre. Cette localité du département du Borgou dispose d'un relief peu accidenté. Elle se caractérise par une vaste pénéplaine granito-gnéssique avec des élévations par endroits dans la zone frontalière avec le Nigeria.

Les principaux types de sols sont ferrugineux tropicaux. Ce sont des sols ayant une profondeur plus ou moins importante ; leur perméabilité et leur porosité sont généralement bonnes. Par contre, ils ont des réserves minérales et une acidité forte et une saturation réduite. Ces sols apparaissent comme le résultat d'une altération intense et profonde. Presque partout, ils manifestent une grande homogénéité physique. Les terres utilisables correspondent à des sols relativement profonds de 1 à 4 m généralement très bien drainés au moins sur 1 m de profondeur. On les rencontre en position de plateau, de sommet ou de haut de pente. Très cultivés, les sols sont sensibles à l'érosion avec d'importantes contraintes sur l'agriculture.

La végétation est composée de savanes boisées, arborées et arbustives. On y rencontre de forêts claires par endroits. Mais l'action de l'homme y a provoqué de profonds bouleversements, faisant naître une végétation « humanisée » caractérisée par la disparition de nombreux ligneux et des ressources fauniques. Les savanes arborées et arbustives saxicoles sont des formations qui occupent essentiellement les affleurements rocheux, aux sols peu évolués, graveleux et peu profonds. On note la présence des arbustes aux troncs minces à frondaison lâche et quelques arbres. Les espèces fréquentes sont : *Khaya senegalensis*, *Parkia biglobosa*, *Ceiba pentandra*, *Combretum nigricans*, *Detarium microcarpum*, *Gardenia erubescens* et *Gardenia ternifolia*. Les sols de ces formations soumises aux pressions humaines et aux contraintes climatiques sont confrontés au phénomène d'érosion de plus en plus accentuée.

Enfin, les champs et les jachères constituent un autre aspect de l'expression de l'action anthropique. Les sols, quoique peu profonds, sont très souvent riches en éléments minéraux et, par conséquent, sont favorables aux cultures telles que l'igname (*Dioscorea* spp), le sorgho (*Sorghum bicolor*), etc. Les espèces ligneuses rencontrées dans les champs et les jachères sont celles épargnées à cause de leur importance socio-économique. Il s'agit essentiellement du karité (*Vitellaria paradoxa*) et du néré (*Parkia biglobosa*). Les recrûs ligneux rencontrés très souvent dans les champs et les jachères sont : *Daniellia oliveri*, *Parinari curatellifolia* et *Pteleopsis suberosa*. La composition floristique de la strate herbacée varie avec l'âge de la formation. Les espèces dominantes sont : *Pennisetum polystachion*, *Indigofera* spp et *Tephrosia pedicellata*.

Le réseau hydrographique de la commune de Pérère est pauvre. L'Okpara étant le seul fleuve qui traverse la commune dans les arrondissements de Guinangourou, Sontou et Pérère. Il existe, en outre, plusieurs petits affluents de l'Okpara mais qui sont saisonniers.

1.1.2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La commune de Pérère s'étend sur une superficie de 2.017 km², soit 1,79% de la superficie totale du Bénin. Elle regroupe 35 villages ou quartiers de villes et six (6) arrondissements que sont : Pérère, Gninssy, Pané, Pèbié, Sontou et Guinagourou.

La localité de Pérère, outre l'administration municipale comprenant les bureaux de la mairie (avec une résidence pour le Maire), dispose de services publics déconcentrés de l'Etat tels que :

- la Recette Perception du Trésor Public,
- la poste,
- une antenne du Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA),
- le Service des Impôts,
- une Circonscription Scolaire (CS),

- une sous direction de l'élevage,
- une division des TP
- etc.

La sécurité de la population et la libre circulation des personnes et des biens sont assurées par une brigade de gendarmerie. Cependant la criminalité est en train de prendre des proportions inquiétantes. Les coupures de routes se multiplient de jour en jour. La brigade de gendarmerie a pour cela besoin d'être renforcée aussi bien en personnel qu'en matériels. Il y a également lieu que les populations collaborent plus avec les agents chargés de la sécurité pour démanteler les réseaux de malfrats.

1.2. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

La commune de Pèrèrè comptait en 2002 une population de 42.891 habitants² dont 21.307 de sexe masculin et 21.584 de sexe féminin soit un taux de 50,32 % de la population. La densité moyenne est de 21 habitants au km².

Cette population est essentiellement agricole (96,5 %). En 1992 le nombre de ménages était de 2763. La taille moyenne d'un ménage est d'environ 10,6 personnes; mais elle est assez élevée dans l'arrondissement de Panè-Guéa (13,6 personnes).

La croissance rapide de la population résulte d'une fécondité encore élevée et d'une mortalité en baisse, mais qui se situe encore à un niveau élevé, surtout pour la tranche infantile. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 5,5% de la population totale. La jeunesse de la population, gage de son dynamisme, constitue cependant une contrainte au regard des défis importants qu'elle impose en matière de santé, d'éducation, de loisirs et d'emplois.

La commune de Pèrèrè compte plusieurs groupes socioculturels ou ethnies dont les plus majoritaires sont les Bariba (63,3 %) et les Peulh (23,3 %).

Sur le plan religieux, la commune de Pèrèrè compte surtout de musulmans (67,8% de la population). Les religions traditionnelles sont très faiblement représentées (11,3%). L'impact du catholicisme est également perceptible avec environ 20,9% de la population qui se réfèrent à cette religion.

La polygamie est un phénomène ancien qui caractérise la nuptialité de la population. Elle varie selon l'âge et résulte d'un certain nombre de normes socioculturelles. Aujourd'hui, le phénomène est en régression, mais perdure dans certaines localités selon la survivance des valeurs endogènes.

L'âge moyen au premier mariage est de 26,4 ans pour les hommes contre 19,9 ans pour les femmes. En général, les femmes prennent pour maris des hommes plus

âgés. En moyenne, l'écart d'âge est de quatre ans et varie en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion et du niveau d'instruction.

Ces tendances démographiques ont des répercussions sur le système socio-sanitaire, économique et culturel des régions méridionales du Bénin. Elles impliquent des actions, des ressources, des infrastructures et des orientations politiques soutenues.

Sur le plan migratoire, les chefs-lieux de commune se caractérisent par l'augmentation des agglomérations, due à un exode rural qui ne semble pas prêt à ralentir, en raison des conditions de vie très difficiles dans les campagnes, de plus en plus insupportables pour les jeunes générations.

CHAPITRE II : ORGANISATION SOCIALE

L'organisation sociale de la commune de Pèrèrè s'articule autour de deux légitimités : le pouvoir traditionnel incarné par le Roi de Pèrèrè et le pouvoir moderne régi par le Maire et le Conseil Communal.

2.1. LE POUVOIR TRADITIONNEL

Dans chaque village il existe un chef de terre, un chef de village et/ou un roi. Il existe des villages où le roi cumule le poste de chef de village. Le chef de terre dirige les cérémonies d'offrandes et d'installation des étrangers. Le roi incarne le pouvoir traditionnel hiérarchisé de l'ethnie Bariba et joue un rôle non négligeable dans la prise de décisions dans le village.

Le pouvoir traditionnel est renforcé par les chefs de collectivités, les chefs de familles et les chefs féticheurs. Il existe également dans les villages des organisations paysannes et associatives telle que : les groupements villageois, les comités de crédit CLCAM, les comités de concertation, les comités de gestion des points d'eau, les associations de développement, les groupes d'animation culturelle et les organisations religieuses.

La politique nationale de valorisation des cultures locales entreprise depuis une quinzaine d'années a favorisé la dynamisation des structures endogènes. Dans ce contexte, la gestion de l'espace est encore traditionnelle. Les villages et le chef lieu de la commune ne disposent ni de plan d'urbanisme ni de schéma directeur d'aménagement. La seule localité qui a connu un début de lotissement est Pèrèrè centre, mais les voies urbaines restent encore à ouvrir et à aménager.

2.2. LE POUVOIR MODERNE

Le pouvoir politique moderne est incarné par le Maire et le Conseil Communal que renforcent divers types de services :

- le Bureau du Maire,
- le Bureau des Adjoints au Maire,
- le Bureau du Secrétaire Général (SG)
- le Bureau des Affaires Domaniales (BAD)
- le Bureau des Affaires Economiques (BAE)
- le Bureau des Affaires Générales (BAG)
- le Bureau des Affaires Financières (BAF).
- le Bureau des Affaires Civiles et Militaires (BAEC/ M)
- le Bureau des Archives, de Documentation et Information (BADI)
- le Secrétariat Administratif (SA)
- le Bureau de Transmission (BT).

Au niveau politique, il y a, au-dessus de cette organisation le conseil communal composé des différents conseillers élus de la commune. Chacun des six (6) arrondissement a à sa tête un Chef d'Arrondissement. Mais les bureaux d'arrondissement ne sont pour la plupart pas fonctionnels.

2.3. LA FEMME DANS LA SOCIETE BAATONU DE PÈRÈRÈ

A l'instar de toutes les communes du Bénin, on observe une répartition sociale des activités économiques, liée au statut de la femme. En effet, à l'échelle familiale, les femmes doivent s'occuper des corvées d'eau et du ménage, tâches qui mettent en exergue la division sociale du travail dans la zone d'étude. Pour assumer leurs rôles, elles doivent travailler durement et longtemps, alors qu'elles disposent de très peu de ressources et d'opportunités.

De plus, avec une agriculture de subsistance, le revenu moyen des agriculteurs est si faible face à leurs charges qu'il leur est impossible d'assurer les dépenses de santé et de scolarité de leur progéniture. L'enfant évolue dans un environnement socioculturel et économique qui diminue ses chances d'aller à l'école et de bénéficier des soins de santé. Dès qu'une fille n'arrive pas à poursuivre ses études, elle est reconvertie le plus souvent dans le commerce. De façon générale, les filles qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'abandonnent, le font, non pas à cause des difficultés d'assimilation, mais à cause des difficultés économiques des parents.

Au total, deux éléments essentiels contribuent à apprécier le rôle des femmes dans la société : leur statut d'épouse et de mère et leur rôle dans la production de biens et services par rapport à la gestion de l'économie. Aujourd'hui, en investissant des sphères d'activités qui étaient réservées aux hommes dans la division traditionnelle du travail, elles sont plus impliquées qu'avant, dans la production des biens et des services.

CHAPITRE III : ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités économiques de la commune de Pèrèrè se fondent notamment sur le secteur primaire et le développement de petites unités de production. Ainsi, l'économie locale est dominée par l'agriculture et l'élevage qui emploient l'essentiel de la population active. Toute fois, une partie non négligeable de la population est occupée par le petit commerce et l'artisanat.

3.1. L'AGRICULTURE

L'agriculture est de type extensif sur brûlis caractérisée par de faibles rendements de culture et une faible utilisation des techniques modernes de production. Les outils utilisés sont encore rudimentaires avec une faible utilisation de la culture attelée. Les cultures rencontrées sont les céréales, les racines et tubercules, les légumineuses et les légumes.

- **Les céréales** : la commune de Pèrèrè a une production céréalière irrégulière ces cinq dernières années probablement due aux aléas climatiques. La moyenne annuelle de production observée sur six ans est de 12.728 tonnes³. Au sein de ce groupe céréalier on note la prépondérance du maïs avec environ 60,32 % du tonnage suivi du sorgho avec 37,52 %. Le riz contribue que pour environ 2,16 % de la production céréalière. Au mois de mai 2002 la production céréalière de Pèrèrè est évaluée financièrement à plus d'un milliard de francs CFA⁴.
- **Les racines et tubercules** : les racines et tubercules produits sont l'igname, le manioc et la patate douce. De la campagne 1997-1998 à la campagne 2002-2003, la production moyenne annuelle est estimée à 58.821 tonnes. L'igname demeure la principale spéculation de ce groupe de produit avec une contribution d'environ 93,82 %, suivi du manioc qui représente 6,18 %. La valeur de cette production est estimée en mai 2003 à environ cinq milliards de francs CFA.
- **Les légumes** : il s'agit de la tomate, du piment et du gombo. La production moyenne est estimée à environ 3.930 tonnes. Cependant, en dehors de leur

importance nutritionnelle, la contribution de ce groupe de produits à l'économie locale est non moins négligeable.

- ***Les légumineuses à graine***: les plus rencontrées sont le soja, le niébé et le Citrullus (goussi). Ce groupe de produits reste une source importante de protéines pour les populations. La moyenne de la production annuelle est évaluée à 1078 tonnes dans la commune de Pèrèrè.
- ***Les cultures de rente***: les cultures de rente sont le coton et l'arachide. La production moyenne annuelle de coton depuis les cinq dernières années varie entre 4000 tonnes et 3.000 tonnes. Toutefois pour la campagne 2002 - 2003, cette production est retombée à 1.050 tonnes pour toute la commune (enquêtes auprès de l'UCP). Cette régression de la production serait due à une mauvaise gestion des prêts consentis aux producteurs par la CLCAM. Ces prêts suivent la procédure de caution solidaire. Ainsi des paysans qui n'ont pas produit le coton se font octroyer des crédits importants à la CLCAM. Lors de la paye de l'argent du coton la CLCAM retire tout son dû du revenu collectif. Les honnêtes producteurs retombent par conséquent dans l'endettement. Cet état de chose a découragé plus d'un producteur en 2002. La production de l'arachide reste encore faible.

Il ressort de l'analyse de ces groupes de spéculations de la commune de Pèrèrè que les racines et tubercules occupent la première place en matière de développement de l'économie locale.

S'agissant de la promotion de la richesse au niveau communal, l'analyse des données montre que la production de l'igname à elle seule y contribue pour plus de 66 % suivi des céréales (14,34 %) tandis que le coton contribue pour 10,38 %.

3.2. L'ELEVAGE

Selon le plan de campagne CARDER Borgou, 2003 –2004, les différentes espèces animales rencontrées dans la commune de Pèrèrè sont :

- Bovins 15440
- Caprins 7820
- Ovins 8618
- Porcins 382
- Asins 3
- Equins 35
- Volaille 25730

Le système d'élevage reste traditionnel et extensif sur les parcours pastoraux communautaires. L'alimentation du bétail est assurée par le pâturage naturel. Il existe trois barrages dans toute la commune qui sont des sources potentielles permanentes d'abreuvement du bétail, parce que les cours d'eau naturels sont saisonniers.

3.3. LA PECHE

La pêche n'est pas développée dans la commune. Elle est une activité traditionnelle et temporaire.

3.4. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles de la commune de Pèrèrè se traduit essentiellement par la dégradation des forêts, la disparition de la faune sauvage, l'appauvrissement des terres et la dégradation des carrières.

La contrainte fondamentale qui est la cause de toutes les autres est la déforestation et concerne toute la commune. Face à ce fléau, très peu d'actions sont initiées pour la restauration des forêts, malgré le grand nombre de partenaires potentiels dans le domaine.

Les contraintes par arrondissements se présentent comme suit :

- Ensablement des cours d'eau : Gninsy, Sontou, Kpébié, Guinangourou
- Dégradation des forêts : toute la commune
- Disparition de la faune sauvage : toute la commune
- Appauvrissement des terres : toute la commune
- Dégradation des carrières : Gninsy

3.5. L'ARTISANAT

L'artisanat est une activité très peu développée et mal organisée dans la commune. Il concerne la sculpture, la vannerie, la forge, la poterie, le tissage traditionnel. Il existe d'autres corps de métiers que sont les menuisiers, les maçons, les dépanneurs radio, les cordonniers les coiffeurs et les couturiers. La plupart de ces artisans travaillent individuellement avec un faible niveau de technicité.

3.6. LES TRANSFORMATIONS AGRO-ALIMENTAIRES

Les activités de transformation contribuent à renforcer la capacité financière des populations surtout les femmes. Plusieurs groupements de femmes ou des femmes individuelles s'adonnent à la transformation du karité en beurre, de l'arachide en galettes, du maïs en akassa ou en bouillie, du sorgho en bière locale, du beurre de karité en savon, du manioc en gari et d'autres activités de transformation de niébé en galettes. Ces groupements se retrouvent dans tous les villages de la commune.

3.7. LE COMMERCE

Les activités de commerce sont soutenues par les marchés locaux de Diguidirou, de Gninsy, de Guinangourou, de Nassy, de Sonon de Panè, de Kpébié, de Won, de Sontou et celui de Pèrèrè qui s'anime tous les jeudis. Les autochtones sont les maillons intermédiaires entre les étrangers qui font le commerce en gros des produits agricoles.

Les produits agricoles sont acheminés vers les marchés de Parakou, du Nigeria, de Malanville et de Cotonou. Si les marchés locaux contribuent au renforcement des liens séculaires entre les populations, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont dans un état déplorable. Seul le marché de Nassy dispose de quelques hangars.

En dehors de Pèrèrè, les autres marchés précités sont de petits marchés de collecte de produits agricoles notamment l'igname, le maïs, le niébé, la patate douce les ovins, les caprins, et la volaille. Ces marchés offrent des revenus fiscaux non négligeables. Les femmes sont les premiers usagers des marchés malgré leurs multiples occupations ménagères.

Il existe des marchés locaux dans certains villages de la Commune. On en dénombre au total seize (16) qui s'animent une fois par semaine (voir tableau 17 en annexe). Ces marchés sont des lieux par excellence d'écoulement des produits locaux. Le chef lieu de la commune dispose d'un marché central qui ne s'anime pratiquement plus depuis quelques années. Ce marché mérite d'être réanimé car il pourrait constituer aujourd'hui une source non négligeable de ressources non fiscales pour la Mairie. Les nouvelles autorités communales prennent déjà des dispositions dans ce sens. La plupart des hangars qu'on rencontre dans ces marchés sont érigés en matériaux précaires par les usagers. Les magasins de stockage font cruellement défaut dans ces marchés si bien que les usagers sont obligés de transporter à nouveau dans leurs villages de provenance les produits invendus en attendant de les ramener le jour de marché prochain.

Il existe également quelques abattoirs dans la commune dont seuls ceux de Pèrèrè centre et Guinangourou sont aménagés avec un strict minimum d'équipements requis. Il n'existe pas de gares routières à proprement parler dans toute la

commune de Pèrèrè. En effet, eu égard à l'état défectueux des voies qui relient les différentes localités et de celles qui mènent vers le Nigéria voisin, le trafic routier est très réduit.

Malgré ces infrastructures, la pauvreté des populations est une donnée omniprésente. Elle est caractérisée à Pèrèrè par un faible pouvoir d'achat des ménages, une inégalité d'accès physique aux services sociaux de base, une insécurité alimentaire pour un nombre de plus en plus croissant d'individus, un habitat souvent insalubre avec une promiscuité néfaste avec des ordures et des excréta, une absence des mesures de protection de l'environnement, un faible taux d'alphabétisation et un niveau insuffisant d'instruction des filles et des comportements défavorables à la santé (tabous alimentaires, forte fécondité et mariage précoce).

Les ressources dont la commune pourrait disposer pour son développement sont constituées à la fois de ressources internes et de ressources externes.

- ***Les ressources internes de la commune :***

Elles comprennent les ressources budgétaires propres et les contreparties mobilisées par les populations pour les réalisations des diverses infrastructures socio- économiques et communautaires.

- ***Les ressources budgétaires propres de la commune :***

Elles concernent les ressources fiscales, para fiscales et non fiscales. Ces ressources figurent dans la nomenclature budgétaire des communes, excepté le chapitre concernant les dons, legs et fonds de concours.

Au total, la commune a de sérieuses difficultés de mobilisation des recettes aussi bien fiscales que non fiscales. En effet, bien qu'un effort de recouvrement de certaines recettes fiscales soit fait, nombre de sources de recettes fiscales et non fiscales sont restées inexploitées jusqu'à ce jour. Les raisons essentielles sont la faible performance des services chargés du recouvrement se traduisant par la non maîtrise de l'assiette fiscale, et l'incivisme fiscal entretenu par les rivalités politiques. Pour améliorer cette situation, il y a donc lieu de doter la commune d'une recette des impôts et de renforcer les capacités matérielles et techniques des services chargés du recouvrement.

La participation financière des communautés bénéficiaires des actions est aujourd'hui une conditionnalité fondamentale au niveau de tous les partenaires au développement. La commune de Pèrèrè n'échappe pas à ce principe. Aussi les populations ont-elles jusqu'à ce jour contribué à la réalisation de maintes actions de développement. Bien que n'étant pas exhaustif, le tableau 23 montre l'existence dans la commune d'une certaine

tradition de mobilisation par les populations de contre partie financière aux actions de développement. Ceci laisse présager que les autorités communales peuvent compter sur la participation des population à la mise en oeuvre des programmes / projets prévus dans le PDC. Toutefois il faut faire remarquer que des efforts supplémentaires considérables restent à consentir dans ce domaine.

- ***La contribution de l'Etat :***

L'Etat a de tout temps contribué au budget de fonctionnement et à la réalisation de certains investissements dans les sous-préfectures, aujourd'hui communes. Pour ce qui est du budget de fonctionnement, cette contribution concerne notamment la subvention salariale, la subvention de substitution à la taxe civique et à partir de 2001 la rétrocession de la taxe de voirie. Aujourd'hui avec la mise en oeuvre effective de la décentralisation, s'ajoutent la subvention d'équilibre et le Fonds de Solidarité Intercommunal. Entre 1999 et 2002, les subventions totales accordées par l'Etat à Pèrèrè étaient annuellement de 8.858.318 FCFA.

A ces subventions, il faut ajouter les réalisations d'infrastructures faites dans le cadre de la mise en oeuvre des Programmes d'Investissements Publics (PIP) et sur lesquels nous n'avons pas pu recueillir des données. Bien que n'ayant pas pu être entièrement appréhendée, la contribution totale de l'Etat au développement de la commune est substantielle.

- ***La contribution de la micro finance au développement de la commune :***

Deux structures de micro finance interviennent dans la Commune de Pèrèrè la CLCAM dont le siège est au chef lieu et disposant d'une CVEC à Guinangourou, et la CAVECA domiciliée à Kpébié. Ces structures accordent des crédits aux producteurs, artisans, commerçants et aux organisations de base afin de leur permettre de développer des activités génératrices de revenus.

- ***La contribution des ONG et Projets de développement***

Plusieurs projets et ONG accompagnent le développement de la commune de Pèrèrè. Les activités menées par ces intervenants couvrent divers domaines dont :

- le renforcement des capacités (alphabétisation, formation) des organisations à la base
- l'appui à la promotion des activités génératrices de revenus

- le développement institutionnel et l'appui à la réalisation des infrastructures économiques, socio-économiques et communautaires dans plusieurs secteurs (santé, éducation, hydraulique & assainissement, désenclavement)

L'analyse de l'équilibre financier de la commune est basée sur l'examen des équilibres des sections de fonctionnement et d'investissement. Sa toile de fond est constituée par l'analyse des équilibres budgétaires. Elle s'effectue à travers trois (3) agrégats : l'épargne brute, la capacité d'investissement et la capacité de financement. Pour un exercice donné, l'épargne brute se mesure par la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute moyenne de la commune Pèrèrè pour la période allant de 1999 à 2002 est assez faible et s'élève à 2.509.539 FCFA. La capacité d'investissement est la somme de l'épargne brute et des recettes d'investissement. Sa moyenne sur la période 1999 – 2002 pour la commune de Pèrèrè est de 2.509.539 FCFA, ce qui revient à 59 FCFA par tête d'habitant. Ce chiffre est trop faible et pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas eu de recettes d'investissement dans cette période. L'administration locale devra rechercher des voies et moyens pour réaliser et accroître les recettes d'investissement ; au cas contraire la mise en oeuvre des actions du PDC au cours des années à venir ne serait que pur leurre. La capacité de financement correspond à la différence entre la capacité d'investissement et les dépenses d'investissement. Sa moyenne pour la commune de Pèrèrè au cours de la même période est de 1.449.077 FCFA.

En conclusion, l'équilibre financier de la commune de Pèrèrè est caractérisée par une très faible épargne brute, ce qui limite considérablement le budget alloué à la réalisation des investissements. Cette situation peu reluisante n'est que le reflet de la faible mobilisation des ressources aussi bien d'investissement que de fonctionnement.

3.8. LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

La commune de Pèrèrè dispose d'une route carrossable permanente la reliant au reste du pays, ce qui donne une accessibilité permanente au chef-lieu auxquelles s'ajoutent les pistes secondaires. Les équipements et infrastructures constituent un élément très important dans le développement d'une commune et concourent incontestablement au mieux être des populations.

Sur les 476 Km de pistes qui desservent la commune, celles en mauvais état et impraticables viennent en tête avec respectivement 45 % et 30 %. Celles qui sont carrossables ne représentent que 22 %. L'enclavement des localités a été évoqué comme une contrainte majeure transversale à tous les secteurs de développement de la commune. Des actions urgentes sont donc nécessaires pour la réhabilitation du réseau routier de la commune.

La commune de Pèrèrè ne dispose pas de bureau poste et n'est non plus desservie par le réseau téléphonique national. Ce qui rend la communication avec l'extérieur difficile et vient aggraver l'enclavement de la commune due à la défectuosité des voies d'accès. L'espoir de la commune se fonde sur sa proximité de la commune de Nikki qui dispose déjà d'un réseau numérisé.

3.9.. L'ÉNERGIE

Pour permettre l'accès à l'électricité en zone rurale, différentes initiatives ont été mises en oeuvre sur le plan national par le gouvernement béninois. Les projets mis en oeuvre dans ce cadre sont :

- Pré-électrification de gros village à moindre coût et gestion communautaire ;
- Contribution à l'amélioration des conditions en vie en milieu rural par l'électrification solaire.

Dans le cadre du premier projet, l'arrondissement de Pèrèrè a bénéficié en 1998 de l'installation d'un système complet de pré électrification. Le coût du système mis en place a été estimé à 41 920 000 FCFA. Le groupe installé à Pèrèrè n'est plus fonctionnel et les poteaux en bois qui portent les fils électriques sont tous croulants. Le non paiement des frais par les abonnés a entraîné des difficultés à approvisionner le groupe en gas-oil, ce qui a arrêté depuis plus de deux ans l'expérience de pré électrification de l'arrondissement de Pèrèrè. Pour satisfaire leurs besoins en énergie électrique, certains ménages et services se sont dotés de groupes électrogènes ou de moulins équipés de dynamo. Tout l'espoir de la commune est fondé sur le projet d'interconnexion qui permettra à cette dernière d'avoir accès à l'énergie électrique conventionnelle.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

La santé et l'éducation constituent les principaux secteurs sociaux qui bénéficient d'une attention particulière des différents acteurs dans la commune de Pèrèrè.

4.1. LA SANTE

La commune de Pèrèrè fait partie de la zone sanitaire Nikki-Kalalé-Pèrèrè. Doté d'un bloc chirurgical, de matériels adéquats et de personnels qualifiés pour des interventions rapides, l'hôpital Sounon Séro de Nikki est le centre de référence de la zone.

La carte sanitaire de la commune se présente comme suit :

- Une (9%) unité villageoise de santé (UVS) non encore fonctionnel à Alafiarou.

- Trois (27%) dispensaires isolés (DI) disposant de personnel qualifié, notamment au moins un Infirmier de Santé (IS). Ces formations sanitaires sont assez équipées et sont capables de prodiguer des soins infirmiers et de réaliser des accouchements.
- Cinq (46%) centres de santé d'arrondissement (CSA) qui comportent un dispensaire et une maternité équipés et disposent d'un personnel qualifié, généralement des IS. A l'instar des DI, ces formations sanitaires sont susceptibles de prodiguer des soins infirmiers et de réaliser des accouchements.
- Un (9%) centre d'action de la solidarité et d'évolution de la santé (CASES) qui est mieux équipé que le centre de santé de commune (CSC). Ladite formation sanitaire ne tourne pas à 100 % de ses capacités, parce que ne disposant pour tout personnel que d'un Infirmier de Santé.
- Un (9%) centre de santé de commune (CSC) qui dispose d'un dispensaire, d'une maternité, d'un laboratoire et d'une pharmacie. Le seul médecin qui y travaille coordonne les activités de toutes les autres formations sanitaires de la commune. Ce centre assure les soins préventifs, curatifs, promotionnels et les petites chirurgies. Il dispose d'une ambulance et d'un véhicule de supervision.

L'effectif du personnel sanitaire qualifié de la commune s'élève à 31, dont 17 IS (55%), 10 AS (32%) et une personne pour les postes suivants: médecin Infirmier Diplômé d'Etat, Sage femme, Technicien de laboratoire. Quarante huit (48%) du personnel est concentré dans le CSC de l'arrondissement de Pèrèrè et le reste est réparti dans les autres centres.

Selon la Classification Internationale des Maladies (CIM) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il faut: un médecin pour 10000 habitants, un infirmier pour 5000 habitants et une sage femme pour 5000 habitants. Selon ces normes, il fallait pour la commune de Pèrèrè dont la population est évaluée à 42.891 habitants au recensement de 2002 :

- 4 médecins
- 8 infirmiers
- 8 sages femmes.

Avec déjà un effectif de 17 Infirmiers de Santé, qui sont des agents de santé polyvalents (soins infirmiers et accouchements), on peut considérer que les normes sont plus ou moins respectées au niveau de la commune du point de vue effectif. En ce qui concerne leur répartition dans la commune, l'inexistence des données démographiques par arrondissement ne permet d'affiner l'analyse.

Les principales pathologies sont : le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les affections traumatiques, les traumatismes et les diarrhées. Ces cinq affections les plus fréquentes représentent 73% des motifs de consultation.

En général, la répartition des équipements et infrastructures sanitaires, surtout les postes de santé qui sont les unités de soins les plus rapprochées des populations, révèle une disparité importante. La majorité des formations sanitaires est installée dans des conditions précaires et inadéquates, et les besoins de santé, y compris les plus fondamentaux, sont assez mal couverts.

Dans ces conditions, la grande majorité des problèmes de santé est liée à des affections d'origine parasitaire (paludisme et bilharziose), infectieuse (rougeole et coqueluche) ou nutritionnelle (insuffisance d'apports en protéines ou en calories et carences en fer ou en vitamines). Leurs conséquences les plus visibles se traduisent par une mortalité encore élevée dans l'enfance, par la menace constante d'épidémie (méningite et choléra) et par l'apparition de handicaps permanents (cécité, hémiplégie et paraplégie) qui sont sources de nombreuses souffrances et de pertes économiques.

Dans la commune de Pèrèrè, les recours aux soins varient considérablement en fonction de l'âge, de l'activité économique, du niveau d'instruction et de la religion, mettant ainsi en exergue un ensemble de contraintes et de défis liés aux activités de soins dans les formations sanitaires publiques.

Contrairement aux autres communes du Bénin, la commune de Pèrèrè n'a pas à ce jour un Centre de Promotion Sociale. Pourtant les problèmes de malnutrition et de santé maternelle et infantile se posent avec acuité. Heureusement les Sœurs religieuses ont installé un centre qui comble quelque peu ce vide et permet de récupérer quelques enfants malnutris.

4.2. L'EDUCATION ET LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

A la rentrée scolaire 2005-2006, la carte scolaire de la commune de Pèrèrè comprend :

- deux (02) écoles maternelles localisées à Pèrèrè et à Guinangourou,
- 37 écoles primaires publiques réparties dans 35 villages et quartiers de ville
- deux cours secondaires (CEG) situés dans les arrondissements de Guinangourou et Pèrèrè.

Les deux écoles maternelles de la Commune comptent quatre sections (sections des petits et sections des grands). La commune est bien pourvue en EPP ; chaque village et quartier de ville en dispose d'au moins une. Cet état des lieux révèle une

carte scolaire assez garnie qui peut être valorisée pour la promotion de la scolarisation.

L'ensemble des EPP dispose de 134 salles de classe pour 139 groupes pédagogiques. Il manque donc 5 salles de classe pour obtenir la parité entre le nombre de salles de classes et le nombre de groupes pédagogiques. Les arrondissements dont certaines EPP sont déficitaires en salles de classe sont Guingangourou (4) et Pané-Guéa (1).

Au niveau communal, 75 % des salles de classes sont en matériaux définitifs et les 25 % restants sont en matériaux précaires (banco ou paille). Néanmoins au niveau des arrondissements le pourcentage des salles de classe en matériaux définitifs varie de 63 % à 88 %. Les arrondissements ayant un fort pourcentage de salles de classes en matériaux précaires sont : Guingangourou (37 %) et Kpébié (31 %).

La construction de nouvelles salles de classe doit donc prioritairement viser les arrondissements qui ont de déficit en salles et ceux qui ont un fort pourcentage de bâtiments en matériaux précaires.

Sur un nombre total de 6504 écoliers et écolières inscrits au cours primaire durant l'année scolaire 2005-2006 au niveau communal, 37 % sont des filles et 63 % des garçons. Au niveau des arrondissements, les pourcentages des filles varient de 31 à 40 % et ceux des garçons de 60 à 69%. Les actions qui seront mises en oeuvre dans le cadre de la promotion de la scolarité des filles dans la commune, pourraient s'inspirer des expériences de l'arrondissement de Kpébié où les filles représentent 40 % des enfants scolarisés contre 60% pour les garçons.

Dans les deux collèges de la commune, sur un effectif total de 787 élèves recensés au cours de l'année scolaire 2002-2003, 13 % sont des filles et 87 % des garçons. La comparaison des pourcentages des filles au primaire (37%) et au secondaire (13%) témoigne d'un fort taux de déperdition scolaire au cours du passage du primaire au secondaire.

Sur un total de 139 groupes pédagogiques, 127 enseignants sont disponibles. Un besoin de 12 enseignants est à combler pour pallier la pénurie. Sur les 127 enseignants disponibles, les enseignants communautaires représentent 35 % du corps enseignant contre 30 % pour les contractuels et 35% pour les permanents.

A la rentrée, 2547 tables et bancs sont recensés pour 6504 écoliers/ères, soit en moyenne une (1) table banc pour trois (3) élèves. Les installations scolaires sont essentiellement les latrines et les points d'eau. Cent cinq (105) latrines et neuf (9) points d'eau sont recensés dans les EPP de la commune. Si sur trente sept (37) écoles, trente (30) disposent au moins d'un bloc de 3 à 4 latrines, neuf (9) seulement disposent de points d'eau.

Les écoles qui ne disposent pas de latrines sont localisées dans les arrondissements de Pèrèrè (Borikirou, Pèrèrè-Peulh), de Guingangourou (Gounkparé, Swan-Wossou,

Wondou et de Gninsy (Boouré, Sinanhou). Les neufs points d'eau sont concentrés dans l'arrondissement de Pèrèrè (5 sur les 9), les quatre restants sont situés dans les arrondissements de Kpébié (Tchori), Sontou (Alafiarou), Gninsy et Guinangourou (Guinangourou/B). Pour l'assainissement de l'environnement des écoles, des actions urgentes doivent être initiées pour pourvoir les écoles déficitaires en latrines et en points d'eau.

Selon les normes Ecole de Qualité Fondamentale (EQF) retenues pour le Bénin dans le plan d'action qualité, il est recommandé un ratio de 50 écoliers/ères pour un maître. Dans la commune, 65 % des groupes pédagogiques répondent à cette norme avec respectivement une moyenne et un minimum de 35 et 10 écoliers/ères pour un maître.

Cette norme est dépassée pour 35% des groupes pédagogiques, qui avec une moyenne de 67 élèves par maître présentent respectivement un minimum et un maximum de 67 et 129 écoliers/ères.

Les résultats de passage annuel des écoliers/ères permettent d'évaluer le rendement interne du système éducatif. Selon ces résultats, 24% de l'effectif total des écoliers et écolières de la commune ont redoublé. Au niveau des arrondissements, ce pourcentage varie de 13 (Pané-Guéa) à 30 % (Pèrèrè) pour les filles et de 10 (Pané-Guéa) à 32 % (Pèrèrè) pour les garçons. Des mesures urgentes doivent être prises pour inverser cette tendance.

Au CEP 2002, 84% des candidats étaient des garçons et 16% des filles. Le taux de succès au niveau de la commune était de 77% et respectivement de 85% et 75% pour les filles et les garçons. Un effort reste encore à faire en vue de la réalisation parité garçon/fille dans les écoles de la commune. Le taux de succès des filles est encourageant et doit inciter à la promotion de leur scolarisation.

Pour conclure, outre les différents problèmes évoqués plus haut, certains maux minent le corps enseignant. Les principaux sont l'absentéisme, l'utilisation des écoliers/ères par les enseignants pour des tâches personnelles, le harcèlement sexuel, une faible conscience professionnelle, etc.

De façon générale, plus de 57% des enfants de 6 à 14 ans sont exclus du système scolaire, c'est-à-dire n'ont jamais mis pied à l'école dans la commune de Pèrèrè. Les filles affichent un indice d'exclusion plus élevé. Le pourcentage important de femmes ne sachant ni lire ni écrire constitue une contrainte majeure pour les programmes relatifs à la santé de la mère et de l'enfant. Les causes de la réticence de la population à l'enseignement primaire sont nombreuses. Les plus importantes sont :

- la non gratuité effective de l'enseignement ;
- le besoin d'une main-d'œuvre pour les activités agricoles ;

- l'amenuisement du pouvoir d'achat des parents d'élèves,
- les échecs scolaires massifs enregistrés ces dernières années, ce qui traduit le caractère sélectif de l'école ;
- les pesanteurs socio-économiques en milieu rural notamment.

En milieu rural en effet, les problèmes de culte, les tabous et les interdits sont les facteurs qui justifient la faible scolarisation des enfants. Chez les filles, les échecs scolaires sont plus prononcés, à cause notamment des engagements pris au titre du mariage coutumier. Ainsi, les différences selon le sexe en matière d'éducation portent sur les us et coutumes, l'importance de la force de travail des enfants et la perception que les parents ont de l'utilité de l'école pour l'un ou l'autre sexe.

De plus, avec une agriculture de subsistance, le revenu moyen des agriculteurs est si faible face à leurs charges qu'il leur est impossible d'assurer les dépenses de santé et de scolarité de leur progéniture. L'enfant évolue dans un environnement socioculturel et économique qui diminue ses chances d'aller à l'école et de bénéficier des soins de santé.

4.3. EAU ET ASSAINISSEMENT A PERERE

La commune dispose de 208 points d'eau communautaires. Sur ce total, 54 % sont des puits artisanaux tous localisés dans l'arrondissement de Gninsy, 16 % sont des puits à grand diamètre dont 14 % non fonctionnels, 30% sont des forages équipés de pompe dont 24 % sont en pannes. Trente trois (33) villages sur les 35 disposent d'au moins un point d'eau. Les deux villages ne disposant pas de point d'eau sont Sinahou et Bani-Peulh situés respectivement dans les arrondissements de Gninsy et de Sontou. L'arrondissement de Gninsy dispose à lui seul de 63 % des points d'eau de la commune avec une moyenne de 2 puits par village. Les autres arrondissements ont entre 3 % et 15 % des points d'eau de la commune avec une moyenne de 2 à 3 points d'eau par village.

Si l'on considère la norme qui est d'un point d'eau pour 250 habitants, les 208 points d'eau de la commune sont sensés alimenter 52 000 habitants ; ce qui dépasse la population de la commune. C'est dire qu'il y a sans doute soit une mauvaise répartition des points d'eau soit une trop grande dispersion de la population. L'inexistence des données démographiques par arrondissement ne permet pas d'étendre l'analyse de la couverture en eau potable aux arrondissements.

La Composante Sanitaire (COSA / DeD) et le PADEAR ont mis initié et en œuvre des projets de réalisation de latrines familiales dans la commune. Mais il faut faire remarquer que les résultats escomptés n'ont pas été atteints eu égard au fait que les populations n'ont pas encore bien internalisé l'utilisation de latrines. En ce qui concerne la gestion des ordures ménagères, le tableau est également sombre. Il n'y

a jusqu'à ce jour dans la commune aucun système de gestion de ces ordures. Aussi les dépotoirs sauvages sont-ils légion aussi bien au chef lieu de la commune que dans les grandes agglomérations.

Pour ce qui est du drainage des eaux de ruissellement la situation n'est guère reluisante. Il n'y a pas de caniveaux si bien que la plupart des voies urbaines sont totalement érodés. C'est dire que l'assainissement demeure un problème entier qui mérite une attention toute particulière de la part des autorités communales.

4.4. LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS

La commune de Pèrèrè est dépourvue d'infrastructures modernes de sport et de loisirs. Une seule maison des jeunes mal équipée sert de centre de détente pour toute la population. Mais cette commune dispose de nombreux sites touristiques, vestiges de la nature.

Dans le domaine du sport, il existe quelques terrains de football, mais ils ne sont nullement aménagés. Ces aires de jeux appartiennent pour la plupart aux établissements scolaires. Toutefois, un grand terrain de football est actuellement en cours de construction à Pèrèrè centre. Les équipements sportifs sont quasi-inexistants. Le chef lieu de la commune possède une maison des jeunes et de la culture nouvellement construite sur financement de la Loterie Nationale du Bénin. Parmi les autres arrondissements, seul celui de Sontou possède une maison des jeunes construite sur financement propre des populations. On dénombre dans la commune quelques groupes folkloriques pratiquant la musique traditionnelle et qu'on pourrait promouvoir à travers l'organisation de récitals et de concours de danses traditionnelles.

La vie associative est très animée à Pèrèrè. La société civile, vecteur des différents mouvements d'émancipation est composée d'une kyrielle d'organisations de base, dont notamment : les ONG (locales, nationales et étrangères), les groupements de femmes, les organisations paysannes, le collectif des associations des artisans, les comités de gestion des marchés, une association de développement.

De façon générale, il n'y existe ni centre de lecture, ni bibliothèque. De plus, la commune ne dispose à ce jour d'aucune infrastructure d'accueil. Cependant, on compte un certain nombre de sites touristiques qui ne sont pas valorisés. Il s'agit du lieu de résistance contre les blancs (Bonnougin) par Sacca Yérïma dans le village de Gomey (arrondissement de Guinangourou). Deux autres sites se trouvent dans l'arrondissement de Pèrèrè, notamment à Nim-Béry où se trouve le « Gandia », lieu de justice de Kassa Kpérégui et à Worokpo où se trouve la tombe de Sacca Yérïma.

La commune de Pèrèrè ne dispose ni d'hôtel, ni d'auberge pour accueillir des touristes. Quelques sites touristiques existent certes, mais ne sont guère valorisés.

L'exploitation judicieuse de ces différents sites et la construction ne serait ce que d'une auberge pourrait contribuer à la promotion des activités touristiques et pourrait par conséquent être une source de revenu pour la commune.

CHAPITRE V : PRINCIPALES FILIERES PORTEUSES

La notion de filières porteuses se rapporte à la promotion de l'économie locale. Ainsi, promouvoir l'économie locale, c'est mettre en valeur les potentialités économiques locales (ressources naturelles, terres, forêts, carrières, cours d'eau, productions agricoles, industrielles et commerciales, etc.) en valorisant les savoir-faire endogènes pour générer de l'emploi et des revenus aux individus puis de la fiscalité pour la commune. Tandis que la filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits.

Les filières porteuses sont identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (02) grandes catégories : les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière et la création d'emplois.

Dans la commune de Pèrèrè, la situation des filières se présente comme suit :

Tableau n°I : Les filières les plus porteuses de développement de la commune de Pèrèrè

Filières	Raisons évoquées
Coton	Recouvrement des coûts
Igname	Aliment de base
Mais	Gestion des besoins quotidiens
Anacarde	Plante de retraite
Barrage (retenues d'eau pour la pêche)	Source communale de revenus

L'identification de la filière porteuse doit permettre de régler la nécessaire équation du QGRP : une quantité suffisante pour couvrir le marché (Q), un produit d'une qualité acceptable (Q), régulièrement disponible (R) et à un prix accessible et concurrentiel (P).

Tableau n°II : La filière porteuse de base retenue par les acteurs

Filière levier	Raisons évoquées	Risques probables
Igname	<ul style="list-style-type: none"> - Aliment de base - Vente des ignames - Fabrication des cossettes - Vente sur le marché national et international (Niger, Nigeria) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de germination - Baisse du marché national et international

La valorisation des filières porteuses passe par l'identification de mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation en vue de créer un cadre plus favorable à cet exercice.

Tableau n°III : Les ressources et instruments de promotion de l'économie locale identifiés par les acteurs

Ressources et instruments	Rôles de la commune dans la promotion de l'économie locale
Ressources financières (taxes locales sur produits agricoles et produits forestiers, souscription de la diaspora pour les projets concrets). - Ressources humaines (universitaires, techniciens (maçons, charpentiers, menuisiers, peintres, jeunes entrepreneurs). - Ressources matérielles (auberges, pistes aménagées)	Création d'un marché de bétail, journée de réflexion sur l'économie locale, créer les conditions favorables pour l'implantation des entreprises

CHAPITRE VI. CONTRAINTES ET ATOUTS

6.1. CONTRAINTES ET FAIBLESSES

La commune de Pèrèrè reste confrontée à de nombreuses difficultés qui ont pour noms : absence de ressources humaines adéquates capables de décrypter en actions concrètes, les plans d'action élaborés et pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement. Les goulots d'étranglement portent également sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat.

De même, la majorité de ces filières concernent les cultures vivrières et pérennes qui sont favorisées par le climat et la disponibilité des terres et de la main d'oeuvre. Les contraintes au développement de la filière des cultures vivrières se résument à leur mal organisation et au manque de débouchés. La filière des cultures pérennes est surtout menacée par les feux de brousse incontrôlés et la divagation des animaux. Si l'anacarde est planté et entretenu, le karité ne bénéficie d'aucun soin et on assiste à la disparition progressive de cette espèce.

Pour ce qui est de la filière des carrières de la commune, un état des lieux exhaustif des carrières n'est pas encore fait pour identifier leur potentiel et leur qualité. Le développement de cette filière doit commencer par une telle action.

6.2. OPPORTUNITES ET FORCES

Les atouts de la commune de Pèrèrè reposent sur la diversité des partenaires intervenant dans cette localité. Ces partenaires composés d'ONG nationales et internationales, de confessions religieuses et de structures déconcentrées de l'Etat animent la vie socio-économique. Au titre desdits partenaires, on peut citer :

- **Le PADEB** : Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans le Borgou (PADEB) intervient depuis 1998 dans la commune sur l'amélioration des conditions de vie des agro-éleveurs par l'accroissement de la productivité de l'élevage.
- **Le PADSE** : créé en octobre 1998 ; le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation Agricole (PADSE) accompagne les exploitations agricoles à préparer et mettre en oeuvre les évolutions de leurs systèmes de production pour les adapter aux transformations de leur environnement.
- **Le PDRT** : le Projet de Développement des Plantes à Racines et Tubercules qui intervient depuis août 2001 dans le domaine de l'amélioration de la productivité des racines et tubercules, la transformation et la commercialisation primaire des racines et tubercules et l'appui aux institutions de base.
- **Le PROMIC** : le Projet de Micro-finance et de Commercialisation (PROMIC) intervient dans par l'installation et l'appui aux Associations des Services Financiers (ASF) qui s'investissent dans la vente d'actions, l'octroi de crédit, la gestion de l'épargne et transformation et la distribution de dividendes.
- **Le Projet ATAPE** : Projet de World Education, l'Assistance Technique aux Associations de Parents d'Elèves (ATAPE) vise le renforcement de la participation de la société civile dans la gouvernance du système éducatif primaire par une participation accrue des Associations des Parents d'élèves (APE).
- **Le PROSAF** : Promotion Intégrée de Santé Familiale dans le Borgou, et l'Alibori qui mène ses activités depuis 1999 dans la formation et le coaching, la réhabilitation et l'équipement des centres de santé, le renforcement et le développement des structures communautaires.
- **Le PSS** : Projet Socio-sanitaire Suisse a démarré ses interventions dans la commune en 2002 et fait suite au Projet d'Appui au Développement Sanitaire (PADS). Il intervient surtout dans l'équipement des formations sanitaires.
- **L'IFESH** : intervient essentiellement dans le domaine de l'éducation à travers la formation, l'assistance et l'évaluation des enseignants du primaire.

- **La CIPEN** : Coordination Nationale des Initiatives et Projet d'Emplois Nouveaux (CIPEN) intervient depuis 1997 au niveau de tous les arrondissements de la commune afin de renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des demandeurs d'emplois et d'orienter les entreprises sur les opportunités à entreprendre.
- **La CLCAM** : La Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel est une association de producteurs / trices et d'artisans sociétaires qui mène des activités d'épargne et crédit dans la commune. Sa contribution à la promotion de l'économie locale est incontestable. Mais elle a connu ces dernières quelques problèmes de gestion et d'impayés qui ont réduit considérablement la masse de crédits placés.
- **CRFA** : le Conseil Régional des Forêts Antisua créé en 2002 s'est donné comme mission la gestion des forêts communautaires, la protection des essences naturelles de valeur de la région.
- **CARITAS BDBD** : structure de l'église catholique, son objectif est d'aider les populations à se prendre en charge pour leur développement et leur épanouissement, à travers l'agriculture, l'hydraulique, la formation et la promotion féminine.

Plusieurs organisations de la société civile sont actives dans divers domaine du développement de la commune. Il s'agit de :

- **UCP** : Union Communale des Producteurs de Pèrèrè ancienne Union Sous Préfectorale des Producteurs (USPP) est l'organisation professionnelle du monde rural de la commune. C'est un important acteur de développement de la commune. L'UCP a beaucoup investi dans la commune ; au titre de ses réalisations ont peut citer : la contribution financière de 10 000 000 FCFA à la construction de la maison des jeunes et de la culture de Pèrèrè, la construction du bureau de la CLCAM de Pèrèrè et du logement du Gérant, la construction du siège de l'UCP à Pèrèrè, la contribution financière au budget 2003 de la Commune, l'aménagement de pistes rurales, l'assistance à l'éducation par la prise en charge des allocations des enseignants communautaires.
- **APEM** : l'Association pour la Protection de l'Enfance Malheureuse, intervient dans la promotion de l'enfant, l'auto promotion de la femme et l'appui à la société civile.
- **CERABE** : le Centre de Recherche et d'Action pour le Bien Etre et la Sauvegarde de l'Environnement intervient dans la formation sur la connaissance des textes fondamentaux et la gestion des infrastructures réalisées par le biais du financement de PADEL.

- **AFDB** : l'ONG Action et Formation pour le Développement Durable à la Base assure la formation des populations pour le montage des projets, la recherche de financement visant l'amélioration des conditions de vie des populations. AFDB était l'intermédiaire social de AGeFIB.
- **DERANA** : « le groupe de solidarité » DERANA créé en 1999 intervient dans l'alphabétisation fonctionnelle des populations de la commune de Pèrèrè. DERANA assure l'intermédiation sociale pour le PADEAR dans la commune de Pèrèrè.
- **SIA N'SON** : créée en 1995, cette ONG appuie les groupements de femmes dans le domaine de l'épargne et l'octroi au crédit dans la commune de Pèrèrè. Cette ONG a assuré la réalisation des activités de HEPS dans la Commune.

Les atouts de la commune de Pèrèrè résident également dans sa proximité avec le Nigeria, en tant que zone de forte production agricole (végétale et animale) avec la possibilité de desservir les marchés intérieurs et extérieurs (Cotonou, Malanville, Niger, Burkina Faso, Togo, Nigeria, etc.).

Il s'agit là d'opportunités immenses de commerce et d'échanges divers avec tous ces pays frontaliers.

CHAPITRE VII : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Sur la base de la vision de faire de Pèrèrè en 2020 « *une commune prospère bien administrée, attrayante où règnent la paix et la tolérance au sein de sa population qui s'unit autour d'un programme de développement commun et équitable basé sur les besoins fondamentaux de l'homme* », les objectifs majeurs fixés sont :

- Désenclaver la commune ;
- Assurer la communication pour la promotion de la commune ;
- Asseoir et pérenniser l'identité économique de la commune sur la base de ses potentialités;
- Offrir des services de qualité pour tous les usagers à travers la culture de la bonne gouvernance ;
- Revaloriser la culture sociale ;
- Promouvoir un environnement de qualité ;
- Assurer l'autosuffisance alimentaire ;
- Promouvoir une éducation équitable.

Cette vision stratégique sous-tend la nécessité de promouvoir l'économie locale qui constitue l'un des principaux créneaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales. Ainsi, sur la base des contraintes évoquées, les suggestions et recommandations suivantes sont faites :

- Recruter des techniciens pour appuyer les mairies dans la mise en oeuvre des PDC et la documentation des statistiques des communes ;
- Sensibiliser les acteurs étatiques en vue d'une meilleure délégation des pouvoirs des services déconcentrés vers les communes.
- Accroître l'accès des populations aux services sociaux et économiques :
- Exploiter les terres et les actifs agricoles disponibles pour profiter du climat favorable à la diversification de la production agricole et en se basant sur les structures d'appui.
- Organiser les filières des produits agricoles autres que celle du coton en profitant du climat favorable à la diversification de la production agricole et en se basant sur les structures d'appui.
- Diversifier les produits agricoles à commercialiser en profitant du climat favorable et de la proximité du Nigéria tout en se basant sur les structures d'appui et en réduisant l'attraction de la population par les marchés extérieurs à la Commune.
- Exploiter la carte scolaire de la Commune en s'appuyant sur les structures d'appui et en oeuvrant pour la mise à disposition par l'Etat de personnel enseignant qualifié et en nombre suffisant.
- Développer les initiatives pour la relance de la fiscalité locale en s'appuyant sur les structures d'appui et la volonté politique tout en oeuvrant pour la réduction des rivalités politiques.
- Exploiter la fonctionnalité du Centre de Santé de Commune pour profiter de l'appui des structures d'intervention.
- Développer les infrastructures de communication en s'appuyant sur les structures d'appui et la volonté politique des gouvernants.
- Développer la transformation des matières premières existantes en s'appuyant sur les structures d'appui.
- Améliorer le taux de fréquentation scolaire, surtout celui des filles, en s'appuyant sur les structures d'appui.

CONCLUSION

La présente monographie est fondée sur la nécessité pour la commune de Pérère de connaître son rôle dans la promotion de l'économie, d'identifier les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation et d'appréhender les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale.

De nombreux goulots d'étranglement doivent être levés. Ces goulots portent sur l'insuffisance de délégation des pouvoirs des services déconcentrés de l'Etat vers la commune et l'absence de cadres compétents pour orienter la municipalité vers des stratégies pertinentes de développement.

Aujourd'hui, la promotion de l'économie locale constitue l'un des principaux créneaux porteurs de richesses et d'emplois à travers la valorisation des potentialités locales. Sur cette base, il importe de

- Recruter des techniciens pour appuyer la mairie dans la mise en oeuvre du PDC et la documentation des statistiques communales ;
- Sensibiliser les acteurs étatiques en vue d'une meilleure délégation des pouvoirs des services déconcentrés vers les communes.

BIBLIOGRAPHIE

- A.C.P/C.E: « La crise urbaine », *Le courrier* n° 131, Janvier-Février 1992, pages 49 à 77.
- Banque Mondiale : Rapport annuel 1993, Washington DC, 1993, 278 pages.
- Banque Mondiale : Rapport sur le développement dans le monde : La pauvreté, Washington DC, 1990.
- BOISMENU (I.) Développement urbain participatif au Bénin : une étude pour agir, GRET/Ministère de la Coopération, Saint Etienne, 1997, 224 pages.
(Sous la coordination de) :
- C.R.I.D: Un monde solidaire : comprendre pour agir, Syros, Paris, 1996, 207 pages.
- CTA L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier, 2004
- DAT/MEHU Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire, Août 2005
- ENDA-TM et PNUD: Les initiatives locales de développement en milieu urbain ouest africain : Rapport des études de cas réalisées dans le cadre du programme ILMU/LIFE, Dakar, 1996, 420 pages.
- GALBRAITH (J. K.) : Anatomie du pouvoir, Seuil, Paris, 1985, 186 pages.
- GENY (P.), Environnement et développement rural: guide de la gestion des ressources naturelles, WAECHTER (P.) et Frison-Roche, Paris, 1992, 418 pages.
YATCHINOVSKY (A.)
(Sous la direction de):
- GERAM Conseil Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora, Annexe, novembre 2002
- HENRY (P. M.) : Pauvreté, progrès et développement, L'harmattan/ UNESCO, Paris, 1990, 330 pages.
- LALEYE Mouftaou Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE), Déc. 2002
- Ministère des Finances Livre blanc sur la fiscalité, avril 1998
- Ministère des Finances Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, janvier 2003
- Mission de Décentralisation Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Oct. 2005
- Mission de Décentralisation Le Guide du Maire, Octobre 2005
- Pèrèrè Plan de Développement Communal, 2005.
- PADSA II Bénin Analyse des Filières. Deux composantes,
- P.G.U : La lutte contre la pauvreté à Dakar: Vers la définition d'une politique municipale, Série Documents de Politique, Accra, 1995, 157 pages.
- P.N.U.D : Rapport sur le développement humain au Bénin 1998, Cotonou, 1998, 247 pages.
- SONGHAI (Centre) L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
- SONGHAI (Centre) L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières